



## Prétendre à un droit de succession

Par **natl**, le **02/06/2014** à **12:37**

bonjour  
ma grande tante viens de décéder.  
elle n'a pas d'enfant,seulement des neveux et nièces.  
ma mère aurait du en faire partie mais elle est décédée il y a 20 ans.  
suis-je alors une héritière potentielle au même titre que mon oncle et ses cousins?  
dans l'attente d'une réponse merci

Par **janus2fr**, le **02/06/2014** à **13:30**

Bonjour,  
De mémoire, la représentation n'est possible qu'en ligne directe ou en ligne colatérale, mais pas dans votre cas (héritage tante/nièce).